



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 97910

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conditions de travail dénoncées par la branche des ambulanciers du secteur privé. La convention collective de ces professionnels autorise les employeurs à demander à leurs salariés une amplitude de travail de 64 heures par semaine. Ces heures d'activités passées hors de leur domicile ne sont pas intégralement rémunérées puisqu'un coefficient réducteur de 75 % est appliqué, d'où leur mécontentement. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer les possibilités de renégociation de cette convention collective.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97910

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6425